

*Les crédits*

notre pays en fonction de ce que veut le Québec et de ce que nous voulons lui donner. Cela ne nous mènera nulle part et ce n'est pas ainsi que nous trouverons la solution au problème.

Je répète que nous devons tous songer à ce que nous voulons comme pays. Le consensus doit être celui de tous les Canadiens, de toutes les régions. Sans lui, nous ne réussirons pas.

• (1710)

Il nous faut parler de quelques-uns des fondements de notre pays. Il nous faut trouver le meilleur moyen de traduire les choses qui ont toujours été importantes et qui, dans une certaine mesure, ont défini notre façon de faire et notre identité en tant que Canadiens: notre démocratie parlementaire, notre gouvernement représentatif et responsable, notre tendance à considérer les gouvernements provinciaux comme les mieux placés pour offrir des programmes aux Canadiens et à croire que, par nature et par définition, ils sont plus proches des gens qui comptent sur le gouvernement.

Que faut-il au gouvernement canadien pour être un véritable gouvernement national? Que faut-il au gouvernement fédéral pour nous représenter correctement au plan international, pour avoir une bonne maîtrise de l'économie, qui est tellement essentielle à un gouvernement central et, à mon avis du moins, pour être à même de redistribuer les richesses dans le pays de sorte que l'on puisse vraiment venir en aide aux particuliers et aux régions qui ont besoin de l'aide des plus nantis?

Je crois juste de dire que le problème du lac Meech, comme on l'appelle désormais, en était un problème de démarche. Je ne souscris pas entièrement à l'argumentation voulant que quelques-unes des questions fondamentales de l'accord et des questions comme celle de la société distincte soient vraiment la cause de l'échec de l'accord.

Je conviens, toutefois, que les Canadiens étaient mécontents de ne pas avoir participé à l'affaire. Je crois juste de dire qu'aucune démarche visant à amender notre Constitution n'a jamais été aussi publique. Il y avait eu des audiences publiques subventionnées par certains gouvernements provinciaux et par le gouvernement fédéral, mais les Canadiens ont indéniablement cru qu'on leur demandait de discuter d'une question qui leur était étrangère ou à l'égard de laquelle ils n'avaient pas l'impression de pouvoir faire quelque chose.

Quoi qu'il en soit, c'est du passé, mais on peut toujours en tirer des leçons. Il y a des choses que l'on peut et que l'on doit retirer de tout cela. Comment les Canadiens veulent-ils participer? Quel rôle les Canadiens pensent-ils pouvoir ou devoir jouer dans l'élaboration, l'acceptation et la modification de notre Constitution?

D'après moi, la réponse à cette question n'est toujours pas évidente, et il serait imprudent de formuler des hypothèses. J'attends avec impatience que le Comité Beaudoin-Edwards commence à parcourir le pays la semaine prochaine, pour que nous puissions parler avec les gens et connaître leur perception des choses. J'ai l'impression que les Canadiens veulent s'exprimer sur la Constitution, qu'ils veulent que leurs leaders soient prêts à les écouter et qu'ils veulent participer au changement.

Qu'est-ce que les Canadiens attendent de leurs leaders dans ce processus? Le Canada est une démocratie où les représentants élus, que nous sommes, doivent rendre compte de leurs décisions et de leurs actes, assurer un leadership et centrer l'attention sur les solutions à adopter pour régler les problèmes, qu'il s'agisse d'une politique sur l'énergie, d'une politique sur les pêches ou d'un changement constitutionnel; c'est cette obligation de rendre compte qui, finalement, tient ce pays ensemble politiquement.

Comment modifierons-nous notre Constitution? Dans un sens ou dans l'autre, tous les Canadiens doivent sentir qu'ils ont un rôle à jouer dans ce processus. Nous parlons de modifier la Constitution, mais je crois que les mots sont mal choisis. Techniquement, une telle modification exige un processus juridique, un processus qui, de toute évidence, doit se dérouler dans une perspective juridique. Mais la question de la modification de la Constitution est plutôt une question de participation publique. Il s'agit de savoir comment les Canadiens pourront participer à l'élaboration des initiatives et même à la rédaction ainsi qu'à la ratification de la Constitution, mais l'essentiel, c'est qu'ils participent.

La Charte des droits a eu une incidence intéressante. Quelqu'un a parlé aujourd'hui à la Chambre d'un sentiment d'appartenance. Les Canadiens ont senti que la Charte leur appartenait. Je crois que la Charte a donné à un certain nombre de Canadiens le sentiment qu'ils étaient reconnus dans certaines institutions très fondamentales et très importantes du Canada, comme la Char-